



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE 2013

L'an 2013, le 18 mars les copropriétaires de l'Association des Copropriétaires de la résidence « SAINT EXUPERY PAV I » se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au sein de la salle de réunion Ephanie sise rue des Genève 470b à 1140 Bruxelles.

Les convocations ont été adressées par le Syndic suivant lettre du 01 mars 2013.

La séance est ouverte à 18 h 30. Bruno Van Hove, représentant TREVI SERVICES s.a., assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. Les 27 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 53 forment 5.425/10.000 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Le Syndic informe qu'aucune observation relative à l'Assemblée Générale du 21 mars 2012 ne lui a été adressée dans le délai légal. Il informe également qu'aucune observation relative aux parties communes émanant de personnes occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel et ne disposant pas de droit de vote à l'Assemblée ne lui a été adressée dans les délais.

Ensuite, l'Assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'Assemblée prend les décisions suivantes :

1: Nomination de la Présidente de séance.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la Présidente de séance. La nomination de la présidente se fera à main levée. L'assemblée générale désigne, à l'unanimité, en qualité de présidente de séance : Madame Gorller

2 : Approbation des comptes clôturés et du bilan arrêté au 31/09/2011 et au 31/09/2012

2.1 Rapport des commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes fait rapport de leur contrôle auprès de l'assemblée des copropriétaires.

2.2 Approbation des comptes clôturés et du bilan arrêté au 30/09/2011

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré approuve à la majorité, à l'exception de monsieur Huys, les comptes pour l'exercice et le bilan arrêté au 30/09/2011.

Concernant la gestion comptable de l'ancien syndic représenté par Monsieur Schummer, le syndic demande à chaque copropriétaire concerné de fournir les documents utiles pour régulariser la situation comptable au niveau des arriérés.

2.3 Approbation des comptes clôturés et du bilan arrêté au 30/09/2012

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, sous réserve des questions remis par monsieur Wolfcarius les comptes pour l'exercice et le bilan arrêté au 30/09/2012.

L'assemblée demande que le comptable soit plus précis dans la gestion comptable de la copropriété et plus accessibles pour les copropriétaires.

3 : Décharge

3.1 Au commissaire aux comptes

A l'unanimité, l'assemblée générale donne décharge au commissaire aux comptes.

3.2 Au conseil de copropriété

A l'unanimité, l'assemblée générale donne décharge au conseil de Copropriété.

3.3 Au syndic

A la majorité à l'exception de Monsieur Huys, l'assemblée générale donne décharge au syndic Schummer.

A l'unanimité, l'assemblée générale donne décharge au syndic Trevi.

4 : Nominations statutaires

4.1 Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur la désignation du commissaire aux comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un vérificateur professionnel. A l'unanimité, l'Assemblée, après en avoir délibéré, désigne pour une période d'un an Monsieur Heusy

4.2 Conseil de Copropriété

A l'unanimité/la majorité absolue, l'assemblée générale désigne, en qualité de membres du conseil de copropriété, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale :

Président : Monsieur Huys
Assesseur 1 : Madame Gorller
Assesseur 2 : Madame Perin

4.3 Reconduction du mandat du syndic.

A l'unanimité, l'assemblée générale, après en avoir délibéré, reconduit le mandat du syndic de Trevi Services pour l'exercice 2013.

5 : Situation Juridique du complexe du PARC SAINT EXUPERY

A l'occasion d'un différend opposant les Pavillons VI et VII au Pavillon VIII, les difficultés de fonctionnement du complexe « SAINT EXUPERY » ont été mises en évidence.

En effet, un tel complexe constitue un groupe d'immeubles au sens de la loi du 30 juin 1994. Il ne peut naissance, suivant l'arrêt de la Cour de cassation du 3 juin 2004, qu'à une seule association des copropriétaires et agir par la voie d'une assemblée générale plénière, réunissant tous les copropriétaires du complexe et d'un seul syndic.

Le mode de fonctionnement actuel du complexe ne répond pas à ces exigences puisque les copropriétaires de chaque pavillon sont organisés en associations de copropriétaires distinctes.

Sur le plan juridique, chacune de ces associations ne peuvent disposer de la personnalité juridique et ne peuvent agir véritablement de manière autonome. Les décisions des assemblées générales de chaque pavillon sont susceptibles de contestation systématique et elles n'ont pas le pouvoir d'agir en justice. Ceci peut avoir pour conséquence, si l'argument est soulevé, que la procédure soit déclarée irrecevable.

Cette situation est évidemment problématique notamment dans le cadre des procédures de recouvrement des charges mais aussi de celles qui opposeraient l'association à des copropriétaires à certains fournisseurs.

La loi du 2 juin 2010 a tenté de remédier à ces difficultés d'organisation et de fonctionnement des groupes d'immeubles en permettant la création d'associations partielles, chacune d'elle pouvant disposer de cette autonomie de gestion. C'est d'ailleurs le choix des pavillons 6 et 7 qui sont désireux d'effectuer les démarches permettant de créer et mettre en œuvre le système des associations partielles. Après plusieurs contacts avec le Conseil du pavillon 8, il s'avère que le syndic du pavillon 8 nourrit les mêmes préoccupations et est également confronté à ces difficultés de gestion.

En vue d'effectuer les démarches permettant la mise en œuvre et la création de ces associations partielles, il est indispensable d'organiser une assemblée plénière réunissant tous les copropriétaires des pavillons.

Toutefois, il paraît important que cette assemblée et ces démarches soient réalisées de manière coordonnée par les différents syndics. Dans ce cadre, l'organisation d'une réunion entre les différents syndics du complexe et en présence des différents Conseils des copropriétés paraît nécessaire pour déterminer ensemble la marche à suivre. Pour l'intérêt de tous les copropriétaires, la mise en œuvre de ces démarches est indispensable.

(A)

(B) [] 2

L'Assemblée Générale mandate, à l'unanimité, le conseil de la copropriété pour accompagner le Syndic lors de réunion entre les différentes parties et les avocats respectifs.

6 : Mandat au conseil de copropriété et au syndic pour la représentation au conseil du PARC pour la négociation des contrats au niveau du PARC.

Au vue de la situation juridique actuelle du Complexe SAINT EXUPERY, l'Assemblée ne peut donner son mandat.

Néanmoins, si la situation juridique du PARC venait à se régulariser courant de l'exercice, l'Assemblée décide à l'unanimité, de donner mandat au Conseil de Copropriété et au Syndic afin représenter la copropriété au niveau du Conseil du PARC. Ceci afin de ne pas engendrer des frais complémentaires pour la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire et pour permettre d'avancer dans les différents dossiers ouverts.

7 : Travaux – Décisions prises à majorité des trois quarts des voix (CC art. 577-7 §1er, 1° b) - et entretiens à prévoir

7.1 Proposition de procéder à la réparation de l'étanchéité du toit du local séchoir (proposition du conseil)

A l'unanimité, l'assemblée générale désigne, après en avoir délibéré, désire procéder à ces travaux et mandat la société Salvatore pour ces travaux pour un montant de 2.370€ HTVA

8: Budget

8.1. Dépenses courantes (voir budget prévisionnel en annexe – CC art. 577-8 §4, 18°) – Décision prise à majorité absolue

Le budget détaillé par poste de dépense a été élaboré par le syndic pour la période du 01/08/12 au 30/09/13 arrêté à la somme de 135.000€. A l'unanimité, l'assemblée générale décide d'approuver le budget prévisionnel.

8.2. Financement des travaux décidés aux points 7 (voir budget prévisionnel en annexe – CC art. 577-8 §4, 18°) - Décision prise à majorité absolue

A l'unanimité, l'assemblée, après avoir été informé par le syndic et après en avoir délibéré, décide de financer par le fond de réserve.

9. Fixation des fonds

9.1. Fixation du fonds de réserve

A l'unanimité, l'assemblée générale de procéder à des appels des fonds de réserve pour la période 2013 de 4.000€ par trimestre.

9.2. Fixation du fonds de roulement

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de maintenir le fonds de roulement.

9.3. Appels de provisions

Suivant le budget proposé au point 8.1, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, pour faire face aux charges courantes de procéder à des appels de provision de 33.750 € par trimestre pour l'exercice 2013.

10. Prise en charge de la franchise en cas de sinistre dégât des eaux

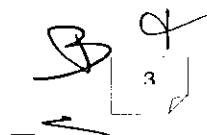
Le syndic informe l'assemblée générale que suite aux nombreux sinistres déclarés à la compagnie d'assurance, la franchise dégâts des eaux en vigueur dans l'immeuble s'élève à 1250€ à indexé.

L'assemblée décide, lors de sinistres d'origine privative (or négligence grave), de prendre la différence entre la franchise légale indexée et la franchise contractuelle à charge de la copropriété.

Dans ces cas là, le propriétaire de l'appartement ayant causé le sinistre ne sera redevable que de la franchise légale indexée.

Le syndic attire l'attention de l'assemblée générale que même si la copropriété intervient dans les frais de franchise, les frais de réparations de la cause restent bien à charge du propriétaire « responsable » du sinistre

A l'unanimité, l'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, décide d'appliquer la prise en charge de la franchise.


3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H31.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art 577-9 §1er)

Bruxelles, le 18/03/2013

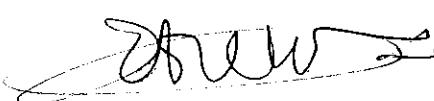
Président de séance

Pour Trevi Services sa, Syndic

Madame Gorllet
Président de séance

Bruno Van Hove
Gestionnaire

Frédéric de Bueger
Administrateur



Saint Exupéry Pav I

AG DU 18/03/2013

Nom	Q 1	P R	Quotités	Personnes
ANTHOON (Mme)	165	R	165	1
BALLA (M.)	30		0	0
BOVI Frederic (M.)	110		0	0
CATTEAU David (M.)	150	P	150	1
CEKOVIC Azemina (Mme)	210		0	0
CONVIE - CARPIAUX Marie Claire	165	P	165	1
DANGRE - MARCHAND c/o GTI (Mme)	270		0	0
DE BACKER Solange (Mme)	165		0	0
DE WILDE - VILEYN Willy - Anne	190	P	190	1
DEBECKER Jacques (M.)	240	R	240	1
DENASI (M.)	140		0	0
EEMAN Virginie (Mme)	240	P	240	1
FRANSSEN Ghislaine (Mme)	240	R	240	1
GARIGLIO (Mme)	190	P	190	1
GEERINCKX-ALLEMAN (M.)	240	P	240	1
GORLLER - MORISSET Marcel - An	220	P	220	1
HERMANS (M.)	165		0	0
HEUSY - PESKOVA Alexis - Alexa	410	P	410	1
HUYS GERARD (M.)	190	R	190	1
IPPIA Denis (M.)	220		0	0
LACOMME Danielle (Mme)	190	P	190	1
LAGRANGE Suzanne (Mme)	140	R	140	1
LARGURA Graziella (Mme)	140	P	140	1
LEKENS Jacques (M.)	140	P	140	1
LERCANGEE Frankie (M.)	165		0	0
LEURQUIN (Mme)	190		0	0
MACCARI BIAGINI (M.)	190		0	0
MAURISSEN - MOYSON Daniel (Mr)	190	P	190	1
MERALI (M.)	165	P	165	1
MERINO ALVARO Maria Del Carmen	30		0	0
MERTENS (Mme)	190		0	0
MOSSELMANS (Mme)	190		0	0
MUKALA (M.)	190		0	0
PADOVANI - GARIGLIO ERMANNO (M)	240	P	240	1
PERIN (Mme)	220	P	220	1
PRADES-CUTILLAS (M.)	270		0	0
QUETTIER Gael (M.)	190	P	190	1
RAMAN VVE PEETERS c/o Mr PEETE	220	R	220	1
RAPAILLE BORNEMANN Philippe (S	190		0	0
RENIER - DELSART Jean - Arlett	190	R	190	1
ROLAND - ROGgemans (M.)	210		0	0
RUIZ SORIANO - EL MAHI Ignacio	210	P	210	1
SCERNOK-MERTENS (M.)	240		0	0
SCHAEKELS - Vve REYNEBEAU Rosi	30		0	0
SCHROEDER (Mme)	30		0	0
STROESSER Marie-Jeanne (Mme)	140	P	140	1
TERRY-NYCKERS c/o FONCIA dossi	190		0	0
URBAIN Michel (M.)	140		0	0
VAN BEYLEN c/o Mme LINGIER (M	190		0	0
VAN DE WIELE Michel (M.)	220		0	0




VERCAMPEN PATRICK (Docteur)
WILLEMSE (M.)
WOLFCARIUS Andre (Mr & ou Mada
ZALESKA Sylwia (Mme)

170 0 0
190 P 190 1
220 P 220 1
240 0 0
Quotités totales = 10000

Quotités	Présents
5425	27
Quotités %	Présents %
54,25	50,94
Nbr proprio total	
53	

41



ACP 082 ST EXUPERY PAV. 1 (0082)

Av. de l'Optimisme 95 1140 BRUXELLES

Assemblée du 18/03/2012

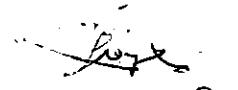
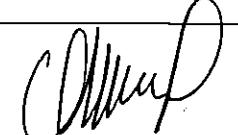
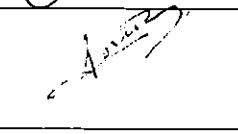
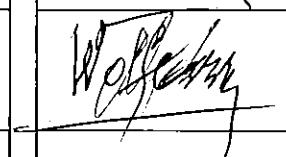
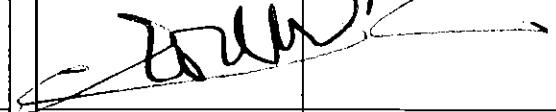
No	Nom et Adresse	Type	Lot	Bt	01	Représentant	Signature
0027	ANTHOON (Mme) Avenue de l'Optimisme 95/15 1140 BRUXELLES	Appar	0038	00	165	<i>Lengue</i>	
	Total ->				165		
0036	BALLA (M.) Av de l'Optimisme 91/6 1140 BRUXELLES	Garag	0056	00	30		
	Total ->				30		
0018	BOVI Frederic (M.) av. de l'Optimisme 95/27 1140 BRUXELLES	Appar	0049	00	110		
	Total ->				110		
0062	CATTEAU David (M.) Avenue de l'Optimisme 95/2 1140 BRUXELLES	Appar	0051	00	150	<i>Steffen</i>	
	Total ->				150		
0035	CEKOVIC Azemina (Mme) av. de l'Optimisme 95 bte 51 1140 BRUXELLES	Appar	0005	00	210		
	Total ->				210		
0025	CONVIE - CARPIAUX Marie Claire av. de l'Optimisme 95/41 1140 BRUXELLES	Appar	0022	00	165	<i>M. Carpiaux</i>	
	Total ->				165		
0006	DANGRE - MARCHAND c/o GTI (Mme) SQUARE FRANCIS RIGA 1 1030 BRUXELLES	Appar	0033	00	270		
	Total ->				270		
0024	DE BACKER Solange (Mme) av. de l'Optimisme 95/13 1140 BRUXELLES	Appar	0046	00	165		
	Total ->				165		
0061	DE WILDE - VILEYN Willy - Anne Breembosstraat 48 3040 HULDENBERG	Appar	0032	00	190	<i>D. Willy</i>	
	Total ->				190		
0019	DEBECKER Jacques (M.) AV DES CROIX DE GUERRE 345/7 1120 BRUXELLES	Appar	0037	00	240	<i>R. G.</i>	
	Total ->				240		
0052	DENASI (M.) Rue des Jardins 56 1030 BRUXELLES	Appar	0042	00	140		
	Total ->				140		
0016	EEMAN Virginie (Mme) av. de l'Optimisme 95/49 1140 BRUXELLES	Appar Garag	0013 0055	00 00	210 30	<i>Bernard</i>	
	Total ->				240		
0022	FRANSSEN Ghislaine (Mme) AVENUE DE L'OPTIMISME 95/52 1140 BRUXELLES	Appar	0001	00	240	<i>G. Franssen</i>	
	Total ->				240		

Colonnes : 91 TOTAL IMMEUBLE.

ACP 082 ST EXUPERY PAV. 1 (0082)

Av. de l'Optimisme 95 1140 BRUXELLES

Assemblée du 18/03/2012

No	Nom et Adresse	Type	Lot	Bt	01	Représentant	Signature
0020	GARIGLIO (Mme) av. de l'Optimisme 95/36 1140 BRUXELLES	Appar	0019	00	190		
	Total ->				190		
0047	GEERINCKX-ALLEMAN (M.) av de l'Optimisme 95/23 1140 BRUXELLES	Appar	0029	00	240		
	Total ->				240		
0014	GORLLER - MORISSET Marcel - An av. de l'Optimisme 95/12 1140 BRUXELLES	Appar	0027	00	220		
	Total ->				220		
0042	HERMANS (M.) AVENUE DE L'OPTIMISME 95/43 1140 BRUXELLES	Appar	0014	00	165		
	Total ->				165		
0031	HEUSY - PESKOVA Alexis - Alexa av. de l'Optimisme 95/25 1140 BRUXELLES	Appar	0043	00	410		
	Total ->				410		
0001	HUYS GERARD (M.) AVENUE DE L'OPTIMISME 95/40 1140 BRUXELLES	Appar	0003	00	190		
	Total ->				190		
0026	IPPIA Denis (M.) av. de l'Optimisme 95/32 1140 BRUXELLES	Appar Garag	0012 0052	00 00	190 30		
	Total ->				220		
0009	LACOMME Danielle (Mme) AVENUE DE L'OPTIMISME 95/33 1140 BRUXELLES	Appar	0008	00	190		
	Total ->				190		
0029	LAGRANGE Suzanne (Mme) AVENUE DE L'OPTIMISME 95/46 1140 BRUXELLES	Appar	0002	00	140		
	Total ->				140		
0004	LARGURA Graziella (Mme) AVENUE DE L'OPTIMISME 95/12 1140 BRUXELLES	Appar	0026	00	140		
	Total ->				140		
0011	LEKENS Jacques (M.) av. de l'Optimisme 95/44 1140 BRUXELLES	Appar	0010	00	140		
	Total ->				140		
0005	LERCANGEÉ Frankie (M.) AV ANCIENS COMBATTANTS 21/4 1140 BRUXELLES	Appar	0030	00	165		
	Total ->				165		
0037	LEURQUIN (Mme) Rue Gérard 39 1040 BRUXELLES	Appar	0004	00	190		
	Total ->				190		

Colonnes : 01 TOTAL IMMEUBLE,

ACP 082 ST EXUPERY PAV. 1 (0082)

Av. de l'Optimisme 95 1140 BRUXELLES

Assemblée du 18/03/2012

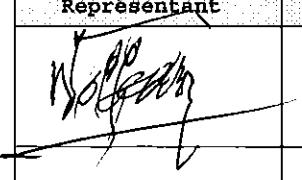
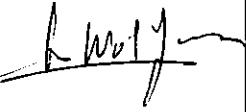
No	Nom et Adresse	Type	Lot	Bt	01	Représentant	Signature
0043	MACCARI BIAGINI (M.) av. de l'Optimisme 95/37 1140 BRUXELLES	Appar	0015	00	190		
	Total ->				190		
0003	MAURISSEN - MOYSON Daniel (Mr av. de l'Optimisme 95/6 1140 BRUXELLES	Appar	0028	00	190		
	Total ->				190		
0039	MERALI (M.) Av. Henri Dunant 4/48 1140 BRUXELLES	Appar	0006	00	165		
	Total ->				165		
0021	MERINO ALVARO Maria Del Carmen av. de l'Optimisme 95/8 1140 BRUXELLES	Garag	0054	00	30		
	Total ->				30		
0055	MERTENS (Mme) av. de l'Optimisme 95/1 1140 BRUXELLES	Appar	0048	00	190		
	Total ->				190		
0046	MOSSELMANS (Mme) av. de l'Optimisme 95/35 1140 BRUXELLES	Appar	0023	00	190		
	Total ->				190		
0045	MUKALA (M.) Rue de Genève 119/6 1140 BRUXELLES	Appar	0020	00	190		
	Total ->				190		
0002	PADOVANI - GARIGLIO ERMANNO (M av. de l'Optimisme 95/24 1140 BRUXELLES	Appar	0025	00	240		
	Total ->				240		
0044	PERIN (Mme) av. de l'Optimisme 95/31 1140 BRUXELLES	Appar	0016	00	220		
	Total ->				220		
0051	PRADES-CUTILLAS (M.) av. de l'Optimisme 95/20 1140 BRUXELLES	Appar	0041	00	270		
	Total ->				270		
0063	QUETTIER Gaël (M.) Avenue de l'Optimisme 95 / 7 1140 Bruxelles	Appar	0047	00	190		
	Total ->				190		
0050	RAMAN VVE PEETERS c/o Mr PEETE Rue Bodrissart 78 1410 WATERLOO	Appar	0040	00	220		
	Total ->				220		
0049	RAPAILLE BORNEMANN Philippe (S Avenue Ed. Speckaert 11 bte 6 1200 BRUXELLES	Appar	0036	00	190		
	Total ->				190		

Colonnes : 01 TOTAL IMMEUBLE,

ACP 082 ST EXUPERY PAV. 1 (0082)

Av. de l'Optimisme 95 1140 BRUXELLES

Assemblée du 18/03/2012

No	Nom et Adresse	Type	Lot	Bt	01		Représentant	Signature
0012	RENIER - DELSART Jean - Arlett AVENUE VAN GORP 8 1150 BRUXELLES	Appar	0024	00	190			
	Total ->				190			
0030	ROLAND - ROGGEVANS (M.) av. de l'Optimisme 95/47 1140 BRUXELLES	Appar	0021	00	210			
	Total ->				210			
0066	RUIZ SORIANO - EL MAHI Ignacio Avenue de l'Optimisme 95 / 45 1140 BRUXELLES	Appar	0045	00	210			
	Total ->				210			
0041	SCERNOK-MERTENS (M.) av. de l'Optimisme 95/50 1140 BRUXELLES	Appar	0009	00	240			
	Total ->				240			
0015	SCHAEKELS - Vve REYNEBEAU Rosi AVENUE DE L'OPTIMISME 93/22 1140 BRUXELLES	Garag	0057	00	30			
	Total ->				30			
0056	SCHROEDER (Mme) Av de l'Optimisme 93/6 1140 BRUXELLES	Garag	0053	00	30			
	Total ->				30			
0007	STROESSER Marie-Jeanne (Mme) av. de l'Optimisme 95/9 1140 BRUXELLES	Appar	0034	00	140			
	Total ->				140			
0048	TERRY-NYCKERS c/o FONCIA dossier Chaussée de Charleroi 138 1060 BRUXELLES	Appar	0035	00	190			
	Total ->				190			
0023	URBAIN Michel (M.) AVENUE J. BORDET 66/34 1140 BRUXELLES	Appar	0018	00	140			
	Total ->				140			
0040	VAN BEYLEN c/o Mme LINGIER (M) Av Robert Delechamp 40/8 1200 BRUXELLES	Appar	0007	00	190			
	Total ->				190			
0017	VAN DE WIELE Michel (M.) av. de l'Optimisme 95/38 1140 BRUXELLES	Appar	0011	00	220			
	Total ->				220			
0064	VERCAMMEN PATRICK (Docteur) VISSERSTRAAT 57 8370 BLANKENBERGE	Appar	0050	00	170			
	Total ->				170			
0058	WILLEMS (M.) av. de l'Optimisme 95/11 1140 BRUXELLES	Appar	0031	00	190			
	Total ->				190			

Colonnes : 01 TOTAL IMMEUBLE.

REN-WIL

ACP 082 ST EXUPERY PAV. 1 (0082)

Av. de l'Optimisme 95 1140 BRUXELLES

Assemblée du 18/03/2012

No	Nom et Adresse	Type	Lot	Bt	01		Représentant	Signature
0008	WOLFCARIUS André (Mr & ou Mada av. de l'Optimisme 95/9 1140 BRUXELLES	Appar	0039	00	220			
	Total ->				220			
0032	ZALESKA Sylwia (Mme) av. de l'Optimisme 95/48 1140 BRUXELLES	Appar	0017	00	240			
	Total ->				240			

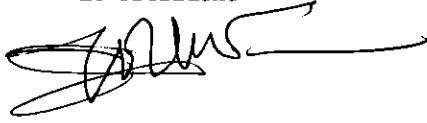
Total Général				10000			
---------------	--	--	--	-------	--	--	--

Colonnes : 01 TOTAL IMMEUBLE,

Certifie sincère et véritable, la présente feuille de présence arrêtée à : copropriétaires présents
ou représentés sur 54 copropriétaires convoqués, totalisant ensemble : / 10000 parts.

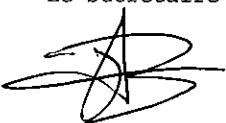
Présents :

Le Président



Représentés :

Le Secrétaire



Absents :

Le (s) Scrutateur(s)